



MAIRIE

69870 POULE -LES ÉCHARMEAUX

Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

CONSEIL DU 24 JUILLET 2015 à 20 h 30

Présents : BÉROUJON JB, CARRET M, COULEUR J, CODELLO R, DESMONCEAUX JM, FIMBEL A, LABROSSE B, MÉLINAND F, PETIT I, TRONCY JM, VIGNE M.

Absents excusés : FLÈCHE C (pouvoir à CARRET M), CHAMPALE A (pouvoir à BÉROUJON JB), HOFFMANN V

Absent : PINTO L.

Secrétaire de séance : COULEUR J.

APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL PRÉCÉDENT DU 19 JUIN 2015.

Délibérations :

- Proposition d'achat par la COR pour assainissement : la compétence assainissement est assurée par la COR. A ce titre, elle souhaite effectuer des travaux de réhabilitation de l'unité de traitement située sur la commune. La parcelle, ZT 225, concernée par ce projet est une propriété de la commune, la COR propose de l'acquérir pour l'euro symbolique en prenant les frais d'acte à sa charge (Evaluation du Domaine : 225 €). Le conseil municipal consent à cette cession, à l'unanimité (13 voix) **à main levée**.

- Taux de promotion : lors du conseil du 27 mars, les taux de promotion qui ont été votés ne concernaient pas l'ensemble des agents communaux, conformément aux éléments que nous avons eus de la part du CDG. Des éléments complémentaires nous ont été apportés qui précisent que pour les petites structures telles que la nôtre, il convient de ne pas se limiter à certains grades mais d'inclure tous les grades. Les dispositions statutaires de la fonction publique territoriale prévoient la possibilité d'un avancement de grade pour les agents qui en remplissent les conditions. Le CTP, saisi pour avis lors de sa séance du 9 juin 2015, a émis un avis favorable. Le conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix) **à main levée**, d'abroger la délibération 2015/20 du 27 mars 2015 et de fixer le taux de promotion à 100% pour tous les grades.

- Contrat avec le Département : un projet de contrat est en cours de travail avec le Département concernant les subventions qui participeraient au financement des projets suivants : mise en place d'une signalétique des hameaux (12 500 € de subvention sur 25 000 € HT de travaux), mise en place d'une gestion technique centralisée eau (5 250 € sur 25 000 € HT), réfection de l'étanchéité du réservoir du Crozet (8 200 € sur 82 000 € HT) et protection captage Auray (5 850 € du Département et 29 250 € de l'Agence de l'Eau sur 58 500 € HT). Le conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix) **à main levée** d'autoriser Madame le Maire à solliciter le Département pour participer au financement de ces projets et de mener à bien ce dossier.

- Convention SFR : la société SFR exploite des réseaux de télécommunication sur le territoire français.

Dans ce cadre, une convention a été mise en place entre la Commune et la société SFR en août 1999 pour une durée de 12 ans, renouvelable tacitement pour une période de 3 ans puis par période de 1 an. Cette convention doit être renouvelée pour actualisation. En 2015, le loyer annuel, auquel est appliqué chaque année l'indice INSEE du coût de la construction, est de 1876.64 €.

Les modifications proposées sont les suivantes : le loyer annuel de 2000 €, augmentera de 2% chaque année pour une durée de 9 ans reconduite tacitement par période de 5 ans, sauf résiliation respectant un préavis de 18 mois. Le conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix) **à main levée**, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et de mener à bien ce dossier.

- Rythmes scolaires : rappel de l'organisation choisie : sept activités proposées sur six périodes avec sept intervenants en statut d'auto-entrepreneur, artisan, artiste... ayant une solide expérience auprès d'enfants. L'inscription des enfants aux activités avec engagement de la famille au sujet de l'assiduité de l'enfant. Le PEDT a été finalisé avec VHB, l'association des familles, l'USP, la bibliothèque, la convention signée permet de pouvoir bénéficier du fonds de soutien pérenne (ex fonds d'amorçage). Cette aide devrait s'élever à 4900 €. Sur cette base, la Commune prévoit un financement de 11 730 €, les activités demeurant gratuites pour

les familles. Le conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix) à **main levée**, d'accepter la contractualisation avec ces intervenants et de mener à bien ce dossier.

- Ad'AP et Etude CAUE : en novembre 2014, nous avons sollicité le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) pour effectuer une étude dont le but était de nous aider dans notre réflexion au sujet des commerces, de la mise en conformité accessibilité des bâtiments communaux et plus largement au sujet de l'ensemble de la problématique du bourg (commerces, avenir de la maison Joubert et du terrain « vague », circulation, mairie etc...). Cette étude a été rendue et présentée à la commission puis aux élus (une réunion publique sera prévue). Il apparaît souhaitable d'inscrire l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), qui doit être rendu en Préfecture avant le 27 septembre 2015, dans des préconisations proposées par l'étude CAUE dont :

- o Mise en conformité accessibilité de la mairie par son déplacement dans le bâtiment actuel de la poste et de la bibliothèque avec maintien du bureau APC,
- o Mise en conformité accessibilité de l'école en intégrant les modifications de circulation par l'arrière du bâtiment et installation de l'ascenseur dans cet espace, intégrant aussi la démolition de l'actuel bâtiment abritant la classe de Mme Desbat et la construction d'une extension accolée à la gauche du bâtiment principal.
- o Mise en conformité accessibilité de la cantine et ses aménagements annexes.
- o Déplacement de la bibliothèque en rez-de-chaussée de l'actuelle mairie.
- o Mise en conformité des espaces extérieurs dans le sens préconisé par l'étude.

L'agenda Ad'AP prévoit trois ans pour réaliser, voire plus en fonction de l'ampleur et du coût des travaux, mais chaque année des travaux devront être réalisés. Le conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix) à **main levée** d'inscrire le travail de l'Ad'AP dans le cadre de cette étude.

- DUP Eau : la commune de Poule-Les Écharmeaux exploite pour son alimentation en eau potable les sources gravitaires situées sur son territoire : Scierie, Ajoux, Gonnet, Trichard, Suchet, Pey et Auray. La Commune a engagé la procédure de protection de ses sources par une délibération du 9 juin 2006. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 rend obligatoire, par la déclaration d'utilité publique, la détermination des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation humaine et la mise en œuvre des servitudes qui s'y attachent. Le conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix) à **main levée** d'autoriser Mme Le Maire à demander l'ouverture d'une enquête publique en vue de : déclarer d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau souterraine sur les captages des sources citées ci-dessus, d'instaurer les périmètres de protections et les servitudes s'y rapportant, d'autoriser la production, le traitement et la distribution de l'eau pour l'alimentation humaine et d'approuver le dossier soumis à l'enquête publique.

Questions diverses :

- Restrictions au niveau de l'utilisation de l'eau : affichage en mairie.
- L'Office du tourisme du Beaujolais Vert est né le 2 juillet (Lac des Sapins, Tarare et Lamure sur Azergues).
- Épicerie culturelle : animation à Poule-Les Écharmeaux ce sera le 22 août, le 29 août et le 19 septembre à 16 h sur la place de la Poste.
- Pause gourmande le 18 et 19 juillet : bonne réussite, organisation satisfaisante.
- Fanfare de rue, l'Impérial Kikiristan, le 17 juillet (CCAB).
- Autorisation demandée par une personne de Roanne pour vendre des abricots et des melons au Col des Écharmeaux le vendredi 31 juillet, et éventuellement en août.

PROCHAIN CONSEIL : vendredi 4 septembre à 20 H 30